

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR^{AIPR-O} opérateur) et Examen

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).

Présentiel - Synchron

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation concernant la DT (Déclaration de Travaux) et la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ainsi que le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, cas particulier des travaux urgents

Procédure pour les exécutants, avant et pendant les chantiers, lecture des indices, des affleurants et du marquage-piquetage, travaux sans tranchée, les arrêts de chantier, responsabilités et formulaires

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

Les + métier

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation concernant la DT (Déclaration de Travaux) et la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ainsi que le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, cas particulier des travaux urgents, Procédure pour les exécutants, avant et pendant les chantiers, lecture des indices, des affleurants et du marquage-piquetage, travaux sans tranchée, les arrêts de chantier, responsabilités et formulaires, Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM, S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux. TAUX DE REUSSITE : 95%



Public Visé

Toute personne susceptible d'intervenir directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, en tant qu'opérateur d'engin



Pré Requis

Lire et comprendre le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Réussi / Echoué

Score obtenu

Parcours pédagogique

Méthode active et participative. En fin de journée, épreuve QCM, comprenant 30 questions, avec communication instantanée du résultat à l'issue de la dernière question et possibilité de rattrapage immédiat en cas de 1er échec

Méthodes pédagogiques

Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM

Le centre de formation met à la disposition du candidat un terminal informatique (connecté en WIFI) individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Energie, et de la Mer (MEEM)

Attestation de compétence délivrée en fin de QCM

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen

Qualification Intervenant-e-s

Formateur certifié AIPR

Méthodes et modalités d'évaluation

Un QCM de 60 questions. Il faut obtenir au moins 36 points sur 60 Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'Etat, et datant de moins de 5 ans

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique 'Accessibilité Handicap' + Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 6 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800
Mail : contact@gesfor.fr